

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
Département des Alpes de Haute-Provence  
-----  
Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2020-01(DIR)

Date de convocation : 19 février 2020

Nombre d'élus en exercice : 5

Présents : 3

Absents : 2

Votants : 3

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU BUREAU  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt et le 5 mars le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Monsieur Robert GAY, 1<sup>er</sup> vice-président ; monsieur Serge SARDELLA, membre du Bureau.

Etaient excusé(e)s : Madame Geneviève PRIMITERRA, 2<sup>ème</sup> vice-présidente, monsieur Bernard DIGUET, 3<sup>ème</sup> vice-président.

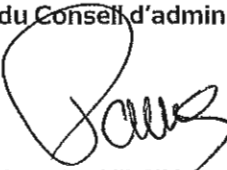
**Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du Bureau du 28 novembre 2019 :**

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du 28 novembre 2019 a été porté à la connaissance de chaque membre.

Il est demandé aux membres du Bureau de bien vouloir en délibérer et adopter ce document.

**Après en avoir délibéré le Bureau du Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité.**

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

-----

PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CASDIS

-----

REUNION DU 28 NOVEMBRE 2019

PROCES-VERBAL DU BUREAU DU CASDIS  
28 NOVEMBRE 2019

-----



**Etaient présents :**

**Les membres avec voix délibérative :**

Madame Geneviève PRIMITERRA  
Messieurs Pierre POURCIN, Serge SARDELLA.

**Assistaient également à la réunion :**

Colonel Frédéric PIGNAUD, Directeur départemental des services d'Incendie et de secours ;  
Colonel Philippe SANSA, Directeur départemental adjoint des services d'Incendie et de secours ;  
Monsieur Jean-Christophe JULIEN, chef du groupement finances ;  
Madame Marie-France MICHEL, assistante de direction chargée des Instances.

**Était excusé :**

Monsieur Bernard DIGUET, Robert GAY ayant donné pouvoir à madame PRIMITERRA

Le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer. Le Président désigne madame PRIMITERRA en qualité de secrétaire de séance et demande au colonel PIGNAUD de présenter les rapports inscrits à l'ordre du jour.

**Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Bureau du 17 octobre 2019.**

Le procès-verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration du 17 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°2 : Convention d'utilisation du relais de transmission de Vaumales**

Le rapport relatif à la signature d'une convention entre le SDIS 04 et le Parc Naturel Régional du Verdon réglementant l'occupation du site est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°3 : Rapport n° : Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un bâtiment à structure modulaire pour la caserne des Mées**

Le colonel PIGNAUD présente le rapport. Il précise que les travaux, effectués bénévolement par les sapeurs-pompiers du centre, permettront de créer deux vestiaires avec douches et sanitaires pour les personnels féminins et masculins. La structure modulaire cédée à titre gracieux est l'une de celles acquises par la mairie des Mées lors de l'incendie du groupe scolaire.

Le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°4 : Avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'acquisition d'un logiciel de réalité virtuelle**

Cet avenant acte le retrait du SDIS 68 du groupement de commande.

Madame PRIMITERRA demande des précisions sur les causes de ce retrait.

Le colonel SANSA explique que deux des SDIS qui n'étaient pas à l'origine du groupement de commandes mais qui souhaitaient seulement y adhérer afin de bénéficier des tarifs du groupement ont décidé, pour diverses raisons qui leur sont propres, d'en sortir.

Le rapport est mis aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

**Rapport n°5 : Convention cadre de formation mutuelle entre le SDIS 05 et le SDIS 04**

Le colonel PIGNAUD présente le rapport. Il précise que la formation initiale des caporaux qui seront recrutés pourra ainsi être mutualisée avec le SDIS des Hautes-Alpes et ainsi former 12 caporaux des deux départements ou de départements extérieurs ce qui permettra d'optimiser les coûts.

**Rapport n°6 : Création d'un poste d'agent contractuel géomaticien en charge de la mise en place de nouveaux outils pour le partage de données géographiques**

Le directeur départemental présente le rapport. Il précise que l'embauche d'un contractuel géomaticien en charge de la mise en place de nouveaux outils pour le partage de données géographiques sera